

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
SOLOGNE DES RIVIERES

OPERATION

Création d'un accueil Service Enfance Jeunesse à
PIERREFITTE SUR SAULDRE

Titulaire

Sarl PERADON

AVENANT N° 1

Date : 10 Juin 2014
Entreprise : Sarl PERADON
Lot n° 02 : GROS-OEUVRE
Montant du marché HT : **90 223,75 € H.T.**
Montant de l'avenant n° 1 HT : **17 807,00 € H.T.**

OBJET :

Travaux en plus value pour un traitement complémentaire du plomb sur embrasures, et désamiantage selon rapport amiante.

Montant de l'avenant : **17 807,00 € H.T**

Portant le marché à **108 030,75 € H.T.**

s.a.r.l. PÉRADON

La Boissière

18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER

Téléphone 02 48 55 04 36

Télécopie 02 48 55 37 19

e-mail : sarlperadon@wanadoo.fr

Saint Florent, le 16 avril 2014

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

CREATION D'UN ACCEUIL SERVICE ENFANCE JEUNESSE

PIERREFITTE SUR SAULDRE

LOT N° 2: GROS ŒUVRE / DEMOLITION / DESAMIANTAGE

ARTICLE 1 :

Le marché dont la désignation est précisée en page 1 est modifié dans les conditions ci-après.

ARTICLE 2 : OBJET :

Le présent avenant a pour objet : le lot n° 02 – GROS-OEUVRE

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET ACCEPTATION DES PRIX NOUVEAUX

Se référer au devis ci-joint établi par l'entreprise **PERADON**

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant n° 1 HT s'élève à :	17 807,00 €
TVA à 20 %	3 561,40 €
Avenant n° 1 T.T.C. =	21 368,40 €

Soit en toutes lettres : Vingt et un mille trois cent soixante huit euros et quarante centimes toutes taxes comprises.

ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché initial était de :	90 223,75 € H.T.
est donc porté à la somme de	108 030,75 € H.T.
Valeur marché, <u>soit en T.T.C.</u>	129 636,90 € TTC

Soit en toutes lettres : Cent vingt-neuf mille six cent trente-six euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises

% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : 19,736%

ARTICLE 6 : DELAIS

Délais Inchangés.

ARTICLE 7 : CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Le Maître d'Ouvrage
Communauté de Communes Sologne des Rivières



Le Maître d'Oeuvre

« GROUPE A.A.U.P. »
GROUPE ARCHITAUZ Architectes
1-3 rue de l'Empereur
Parc Comitec
18000 MOURMAGES
Tel. 02 48 24 60 50 Fax 02 48 24 60 71
Email : groupe-adup@wanadoo.fr

	Désignation	Unité	Quantité	Prix U E.	Prix total E.
	LOT 02 - GROS ŒUVRE DEMOLITION DESAMIANTAGE				
	Traitement complémentaire du plomb sur embrasures	Ens	1	1 980,00	1 980,00
	DESAMIANTAGE AMIANTE FRIABLE Désamiantage selon rapport amiante du 25/2/14 traitement de la pièce A9, technique matériaux frables selon ED 6091 de l'INRS	Ft	1	15 827,00	15 827,00

TOTAL HT HORS VARIANTE 17 807,00

TVA 20% 3 561,40

TOTAL TTC HORS VARIANTE 21 368,40